



Un taux de mortalité de 5% parmi le troupeau reproducteur est considéré normal.

La disposition des carcasses

Dans un élevage typique de chèvres de boucherie, 10% des chevreaux nés vivants vont mourir avant le sevrage. Un taux de mortalité de 5% parmi le troupeau reproducteur est considéré normal.

Pour une ferme de 25 femelles reproductrices avec un taux de natalité de 1.8 chevreau par chèvre par an, ces pourcentages vont se traduire par les décès estimés suivants : 5 chevreaux morts avant le sevrage ainsi qu'une femelle reproductrice. Avec un poids moyen estimé de 30 livres pour le chevreau et 125 livres pour la chèvre adulte, le « poids mort » qui est généré par cet élevage sera d'environ 275 livres par an. Les chevreaux mort-nés, fœtus momifiés et les placentas s'ajouteront à cet estimation.

Des méthodes écologiques et sécuritaires concernant la disposition des carcasses doivent être mises en place dans le but de protéger la santé du troupeau et celle des gens qui travaillent à la ferme, d'éviter de contaminer l'air, l'eau ou le sol et d'éviter les problèmes avec les voisins.

Un programme prévention efficace en santé du troupeau prévoit que la carcasse de tout animal qui décède de cause inconnue doit être transportée aux laboratoires provinciaux en santé animale pour y subir une autopsie. Dans cette éventualité, vous n'aurez évidemment pas à vous occu-

per de la dépouille, bien que des honoraires seront facturés pour l'autopsie et l'incinération. Il est certain que des carcasses auront à être traitées à un moment ou un autre par les producteurs. Les options actuellement disponibles sont : l'enterrement, l'incinération et le compostage.

L'enterrement

Il s'agit de la méthode la plus répandue et probablement la moins coûteuse. Un trou profond est creusé (il est généralement recommandé de le faire de 4 à 8 pieds) dans lequel la carcasse est placée. Il n'est pas nécessaire de couvrir les animaux avec de la chaux puisque cette pratique retarde leur décomposition. Les chèvres mortes ne doivent jamais être enterrées à des endroits où des écoulements ou des fuites peuvent survenir.

Les problèmes rencontrés avec les techniques d'enterrement sont les odeurs et la possibilité que des charognards aient accès au contenu des trous si ceux-ci ne sont pas adéquatement recouverts. Il y a une possibilité de contamination du sol et de l'eau de surface et les producteurs peuvent en être tenus responsables. Finalement, les chèvres n'attendent pas nécessairement que le sol soit mou pour mourir et creuser dans la terre gelée peut être difficile.

L'incinération

Les incinérateurs éliminent complètement les carcasses et détruisent les pathogènes. La plupart des inc-



Caisson pour le compostage des animaux morts

inérateurs ont une capacité limitée faisant donc en sorte que cette méthode est d'avantage appropriée pour les chèvres de moins de 50 livres.

En général, incinérateurs sont coûteux à acheter et à faire fonctionner. Par exemple, le prix d'achat d'un appareil ayant une capacité de 600 livres est d'environ 2 500\$ et les coûts annuels d'opération (combustible, entretien) peuvent atteindre 1 000\$. Certain modèles peuvent causer la pollution de l'air et dégager des odeurs désagréables.

Compostage

L'action des bactéries aérobiques thermophiles fait en sorte que les matières riches en azote (animaux morts) et en carbone (paille, cendre etc.) se transforment en acides humiques, en biomasse et en résidus organiques (compost). Durant le processus de décomposition, de la chaleur est générée ainsi que du dioxyde de carbone et de l'eau.

Au final, une matière riche en éléments nutritifs et exempte de pathogènes est disponible pour être utilisée comme engrais. L'industrie avicole et porcine ont déjà adopté le compostage comme méthode de choix pour traiter les carcasses sur les fermes.

D'une façon générale, il s'agit de placer les carcasses dans un caisson contenant de la sciure de bois, ce qui constitue un environnement idéal pour la croissance des bactéries précédemment mentionnées. Le ratio optimal d'azote/bactéries est approximativement de 30:1. Grâce à l'action des bactéries, un réchauffement rapide de l'amas de compost se produit, à des températures pouvant atteindre 160F et en quelques semaines seulement il ne reste des carcasses que des ossements fragiles et cassants pouvant être aisément réduits en poudre. Le « brassage » du compost, idéalement en le déplaçant dans un autre caisson après deux semaines (caisson secondaire) aidera à maintenir des températures élevées et à favoriser la décomposition.

Système de compostage pour une exploitation de 25 femelles reproductrices

Un caisson de bois traité à 3 côtés, ayant 3 pieds de haut, 5 pieds de large et 4 pieds de profond fut construit sur un plancher de ciment. 4 pieux de 4 x 4 et plusieurs planches de 1 x 6 ont été utilisées. (Lorsque vous établissez les dimensions d'un composteur, il est d'usage de prévoir 100 pi cubes de sciure de bois par 100 livres de carcasses à enfouir). Le caisson doit être couvert par une bâche. Le coût total du composteur, en excluant la main-d'œuvre, s'établit à moins de 200\$.

La sciure de bois est étendue sur le sol jusqu'à une épaisseur de 12 à 15 pouces. Une chèvre est allongée sur le dos dans la sciure. Les cavités abdominales et thoraciques sont ouvertes à l'aide d'un couteau et de profundes incisions sont faites dans les muscles. Les intestins sont sectionnés et les principaux organes doivent être disséqués. L'animal est ensuite recouvert d'une couche de 12 à 15 pouces de sciure. Une deuxième carcasse de chèvre, parée comme nous l'avons précédemment expliqué peut être installée dans le composteur. Lorsque l'opération est terminée, une couche finale est ajoutée pour avoir un minimum de 12 à 15 pouces en couverture. Les bébés chevreaux ainsi que les placentas peuvent à leur tour être enfouis en creusant un trou en forme de 'V' et recouverts de 12 à 15 pouces de sciure de bois.

La sciure doit être humectée avec de l'eau lorsque nécessaire. Le taux idéal d'humidité pour un amas de compostage est de 50 à 60 %, et il peut être évalué de façon empirique, visuellement et au toucher. Une sciure ayant une apparence humide, laissant une sensation humide dans la main est probablement proche d'un taux adéquat. Celle qui est très sèche pourra avoir besoin de l'ajout de 1 à 1.5 gallon d'eau au pied carré.

Avec un système de ce genre, les carcasses de chèvres adultes seront complètement décomposées en quelques semaines. Les

bébés chèvres et les placentas en 24 heures.

Un amas de compostage actif (contrairement à un autre nouvellement démarré) continuera de fonctionner même durant l'hiver, sans égard à la température extérieure. Les carcasses froides ou même gelées qui seront enfouies dans des amas nouveaux pourraient ne pas composter immédiatement; la réaction s'amorcera en fonction de l'augmentation de la température.

Les unités de compostage doivent impérativement être construites sur un sol bien drainé et doivent avoir des voies d'accès et des espaces de travail accessibles à l'année. Lorsqu'elles sont adéquatement gérées, elles se fondent harmonieusement dans l'environnement et passent inaperçues, avec un risque minime de contamination de l'air, de l'eau ou du sol.

*Mark J. Estienne, Ph.D., Tidewater Research & Education Center,
Virginia Tech. Source: Presentation given at "Practical Goat Farming"
Seminar, February 1998, Salisbury, Maryland.*



Agriculture et
Agroalimentaire Canada

Agriculture and
Agri-Food Canada

Canada

C'est avec plaisir qu'Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC) participe à la production de cette publication. Avec nos partenaires du secteur nous nous engageons à sensibiliser davantage les Canadiens et Canadiennes à l'importance de l'agriculture et l'industrie agroalimentaire au pays. Les opinions exprimées dans cette publication sont celles de l'association canadienne de la chèvre de boucherie et non pas nécessairement celles d'AAC. / Agriculture and Agri-Food Canada (AAFC) is pleased to participate in the production of this publication. AAFC is committed to working with our industry partners to increase public awareness of the importance of the agriculture and agri-food industry to Canada. Opinions expressed in this document are those of the Canadian Meat Goat Association and not necessarily AAFC's.